Admission à la vérification des appareils mesureurs pour l'énergie et la puissance électriques

du 6 décembre 2005

En vertu de l'art. 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification le modèle suivant. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie et d'accréditation, 3003 Berne-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: *EMH Elektrizitätszähler GmbH & Co. KG, Wittenburg (D)*

Requérant: *EMH Elektrizitätszähler GmbH & Co. KG, Wittenburg (D)*

Compteur statique d'énergie active à branchement direct et à branchement sur transformateur de mesure.

Type: DIZ - W##L - ##-…

DIZ – W### - ##-…

6 décembre 2005

Office fédéral de métrologie et d'accréditation:

Le directeur, Wolfgang Schwitz